



arts nb

Détails des résultats de l'évaluation, date limite du 1^{er} août 2024 – programme d'Infrastructure artistique pour les nouveaux.elles artistes et artistes émergent.es

Répartition des subventions par discipline artistique – Programme d'Infrastructure artistique pour les nouveaux.elles artistes et artistes émergent.es

Discipline	Demandes approuvées	Demandes évaluées	Taux de succès	Montant octroyé (\$)	Montant demandé (\$)	Taux de financement
Architecture	0	0	0 %	0	0	0 %
Métiers d'art	7	10	70,0 %	18 174,69	27 438,19	66,2 %
Danse	0	0	0 %	0,00	0,00	0 %
Arts littéraires	1	1	100,0 %	1 875,00	2 500,00	75,0 %
Arts médiatiques	1	2	50,0 %	2 000,00	4 983,95	40,1 %
Arts multidisciplinaires	1	5	20,0 %	2 500,00	13 500,00	18,5 %
Musique	5	6	83,3 %	13 563,75	16 563,75	81,9 %
Théâtre	0	1	0,0 %	0,00	1 804,35	0,0 %
Arts visuels	8	14	57,1 %	21 276,50	39 624,16	53,7 %
TOTAL	23	39	59,0 %	59 389,94	106 414,40	55,8 %

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de financement pour les artistes professionnel.les de la province. Ses programmes sont financés par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture. Le ministère contribue également un investissement dédié au programme d'Artiste en résidence comme réponse aux recommandations du rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.